

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

## Commune de LE MINIHIC SUR RANCE

### Révision allégée n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2019-038 du 15 avril 2019, Monsieur le Maire de Le Minihic Sur Rance a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative au projet de de révision allégée n°1 et modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Caractéristiques principales du projet de PLU et étude environnementale :

La révision allégée n°1 a pour objet :

- Transfert de 4960m<sup>2</sup> de la zone A vers la zone Uh2 – règlement graphique ;
- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de la Gandrais.

La modification n°1 a pour objet :

- Prise en compte les observations du contrôle de légalité ;
- Clarification de la rédaction du règlement écrit ;
- Rectification des erreurs matérielles ;
- Rectification de 1120 m<sup>2</sup> de zonage au règlement graphique ;
- Suppression d'un emplacement réservé ;
- Suppression d'un cours d'eau.

Le territoire communal étant soumis à l'application de la loi « littoral » et en partie par le périmètre Natura 2000, chaque procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

A cet effet, **Madame Danielle FAYSSE**, urbaniste, a été désignée commissaire enquêteur par le Conseiller délégué du Président du Tribunal Administratif de Rennes.

#### **I. Durée de l'enquête**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe sur le projet de révision allégée n°1 et modification n°1 du PLU de la commune de Le Minihic Sur Rance, pendant une durée de 33 jours consécutifs : **du lundi 6 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 inclus**

#### **II. Consultation du dossier**

Les pièces du dossier et deux registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Mme la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Le Minihic Sur Rance, pendant la durée de l'enquête, du 6 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi – mercredi – vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00.

Le dossier d'enquête relatif au PLU soumis à enquête publique conjointe contient notamment pour chaque procédure une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale, les avis des personnes publiques associées, le bilan de concertation pour la procédure de révision allégée.

Le dossier soumis à enquête publique conjointe, ainsi que l'avis d'enquête publique, sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.le-minihic-sur-rance.fr](http://www.le-minihic-sur-rance.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Le Minihic sur Rance.

#### **III. Présentation des observations**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- les adresser par correspondance à la commissaire enquêteur à la mairie de Le Minihic Sur Rance (avec la mention : Objet : PLU, à l'attention de « Mme la commissaire enquêteur » - Mairie – Place de l'église – 35870 Le Minihic Sur Rance),
- par courriel à l'adresse suivante [enquetepublique.minihic@orange.fr](mailto:enquetepublique.minihic@orange.fr), à l'attention de Mme la commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête, à condition qu'il réceptionne les courriers avant la fin de l'enquête publique prévue le vendredi 7 juin 2019 à 17h00. Ces observations seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public en mairie et seront accessibles sur le site internet.

#### **IV. Les permanences assurées**

La commissaire enquêteur sera présente à la mairie de Le Minihic Sur Rance pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- mardi 7 mai 2019 de 8h30 heures à 12h00 heures ;
- Lundi 20 mai 2019 de 14h00 heures à 17h00 heures ;
- vendredi 7 juin 2019 de 14h00 heures à 17h00 heures ;

#### **V. Suites de l'enquête publique**

Le vendredi 7 juin 2019 à 17h00, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur. Elle examinera les observations consignées ou annexées au registre. Elle établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces au Maire dans un délai d'un mois.

Ce rapport et les conclusions seront à la disposition du public pendant une année en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU dans le cadre de la révision allégée n°1 et dans le cadre de la modification n°1 sera éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et fera l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal de la commune de Le Minihic Sur Rance pour chaque procédure.

#### **VI. Publication**

Le présent avis d'enquête publique est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les 2 journaux suivants diffusés dans le département : - Ouest France 35 – Le Pays Malouin

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr/>. Dans les mêmes conditions de délais et de durée, il sera procédé à l'affichage du même avis en divers endroits du territoire communal fréquentés par le public.

La personne responsable du projet de révision allégée et de modification du PLU est Monsieur RUAUD Claude, Maire de Le Minihic Sur Rance. Pour tout complément d'information, le public est invité à s'adresser à Monsieur le Maire de Le Minihic Sur Rance ou au service urbanisme de la mairie.

Le Maire, Claude RUAUD